Le télétravail

1. **Qu’est-ce que le télétravail :**

Travail à distance grâce aux moyens issus des NTIC.

1. **Doit-on accepter le télétravail ?**

Aucune obligation. Cela fonctionne sur la base du volontariat.

1. **Nombre de jours par semaine ?** 1 à 4 maximum
2. **S’agit-il d’un choix définitif ?**

Non. Période probatoire de 3 mois et clause de réversibilite dans le contrat de travail.

1. **Quel est l’intérêt pour les entreprises et pour les salariés ?**
* **Pour les salariés :**

Meilleure concentration possible

Diminution de la fatigue

Economies (transport, repas)

Meilleure qualité de vie

Diminution des arrêts maladie

Sentiment de reconnaissance (confiance nécessaire du manager)

Baisse du temps consacre au transport afin de se rendre sur le lieu de travail ;

Meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle ;

Gain en autonomie, souplesse dans l’organisation

Amélioration de la gestion du stress.

* **Pour l’entreprise :**

Baisse de l’absentéisme

Etre attractif pour les jeunes générations

Baisse des coûts liés aux locaux

Réorganisation du travail grâce aux outils coopératifs et gain en productivité (optimisation des temps de réunion…) ;

Salarié fidélisé et motivé donc plus productif

Meilleure qualité du travail

Augmentation de la performance.

1. **Quel est l’intérêt pour la société en général ?**

Mesure qui s’inscrit dans une logique de développement durable ( Enfin, il permet chaque année à nos 1 000 télétravailleurs d’économiser près de cinq millions de kilomètres en trajet domicile-travail, ce qui diminue considérablement les risques d’accidents, mais aussi les émissions de CO2 ).

1. **Quels sont les freins au télétravail ?**

APPLICATIONS

* La réticence de la hiérarchie
* Crainte de perdre son autorité
* Crainte de diminution de la productivité et de la qualité
* Nécessité d’adapter les méthodes de management : management par objectif (fixer des objectifs clairs et précis, garder le contact avec le télétravailleur pendant les jours de télétravail, évaluer, réajuster)
* Problème de la confidentialité des données
* Risque d’isolement du télétravailleur : solution les télécentres
* Evolution professionnelle plus difficile : frein à la carrière